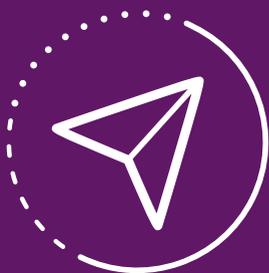


Appui à la Professionnalisation

Développer ses compétences
pour un monde du travail
plus inclusif



Pourquoi ?

L'Appui à la Professionnalisation a pour objectif de contribuer à améliorer l'accompagnement des personnes en situation de handicap à chaque étape de leur parcours professionnel.

Elle vise à :

- permettre aux professionnels, dans le cadre de leurs missions, de développer leurs connaissances et renforcer leurs compétences pour mieux conseiller les personnes en situation de handicap.
- Répondre à la diversité des besoins des différents acteurs, notamment les entreprises, de leurs collectifs, en les sensibilisant et en les outillant pour répondre au mieux à leurs besoins liés au handicap.
- Contribuer à améliorer l'accompagnement des personnes en situation de handicap à chaque étape de leur parcours.

Comment ?

L'Appui à la Professionnalisation propose :

- Des modules, totalement gratuits, accessibles en présentiel ou à distance pour acquérir ou renforcer ses connaissances sur le handicap, connaître les dispositifs d'accès, d'évolution professionnelle et de maintien dans l'emploi, la compensation, les aides et services de l'Agefiph, etc.
- Des outils d'autoformation disponibles à distance, 24h/24 et 7j/7 sur l'ensemble du territoire national.
- Des webinaires, des ateliers pratiques, notamment proposés par les délégations régionales de l'Agefiph et de la documentation utile accessible en ligne et à tout moment.

Pour qui ?

L'Appui à la Professionnalisation s'adresse à tous les professionnels de l'écosystème emploi-handicap et notamment :

- Aux référents handicap en entreprise.
- Aux référents handicap en centre de formation des apprentis (CFA) ou en organisme de formation en complément de la Ressource Handicap Formation (RHF).
- Aux acteurs du dialogue social.
- Aux acteurs de la formation professionnelle/de l'alternance.
- Aux employeurs, aux acteurs du monde de l'entreprise, du monde économique et social.
- Aux professionnels de la santé au travail/ du maintien en ou dans l'emploi.
- Aux associations des secteurs du handicap et/ou de la santé et de l'action sociale.
- Aux conseillers à l'emploi.

L'APPUI À LA PROFESSIONNALISATION, C'EST :

- Mieux comprendre les situations de handicap grâce à ces ressources pour acquérir ou renforcer ses connaissances sur le handicap et l'emploi.
- Faciliter la formation, le recrutement, l'accompagnement et le maintien dans l'emploi.
- Connaître et mobiliser les aides et les services de l'Agefiph.
- Une offre délivrée par l'Agefiph et ses partenaires.

Comment accéder à l'Appui à la Professionnalisation ?

Pour découvrir l'Appui à la Professionnalisation, connectez-vous sur

www.appuipro.agefiph.fr/learn

et suivez les 3 étapes :

1 Consulter le catalogue et ses modules

2 Créer un compte pour pouvoir s'inscrire aux modules souhaités

Chaque utilisateur doit renseigner sa fonction, sa structure, s'il est référent handicap ou représentant du personnel. Il doit également indiquer le numéro SIRET de son établissement (attention, cette étape est obligatoire). Simple à trouver, ce numéro est indiqué sur les fiches de paie ou disponible auprès des directions des ressources humaines. Les informations demandées permettent de personnaliser l'offre de professionnalisation adaptée aux attentes et au profil des utilisateurs

3 Accéder à l'offre de professionnalisation

L'utilisateur dispose d'un espace de professionnalisation où il retrouve à chacune de ses connexions tous les modules et/ou parcours en cours, en attente ou terminés.

